

## PORTUGAL

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Augmenter le taux de diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Améliorer les résultats et l'équité en réduisant les taux de redoublement et en responsabilisant davantage les enseignants et les établissements. Continuer de développer l'éducation et la formation professionnelles (EFP).

**Mesures prises :** Les autorités ont étoffé l'EFP pour les jeunes et les adultes peu qualifiés (programme *Novas Oportunidades*) et ont engagé des réformes de l'enseignement supérieur depuis 2007, qui portent sur la gouvernance, les diplômés et la participation des adultes. L'âge de fin de scolarité obligatoire a été porté de 15 à 18 ans (2009). Les autorités ont mis en place (2007) et révisé (2010) un système national d'évaluation des performances des enseignants.

#### **Renforcer la concurrence dans les secteurs non manufacturiers (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Réduire les obstacles à la concurrence dans les industries de réseau, le commerce de détail et les services professionnels.

**Mesures prises :** Les autorités ont scindé les réseaux énergétiques, assoupli la réglementation des grandes surfaces (2009, 2010), supprimé les droits spéciaux de l'État dans des entreprises privatisées (2011) et présenté une feuille de route en vue d'éliminer progressivement les tarifs réglementés dans le domaine de l'énergie (2011). En 2011, elles ont également annoncé des plans visant à privatiser des industries de réseau et à libéraliser des professions réglementées.

#### **Atténuer le dualisme du marché du travail (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour les contrats réguliers et réduire la durée des prestations d'assurance chômage et les taux de remplacement pour les seniors, mais étendre l'éligibilité en faveur des jeunes.

**Mesures prises :** Les autorités ont assoupli la législation relative aux contrats réguliers (2009), principalement en allégeant les formalités et en réduisant les délais de préavis pour les licenciements individuels. En 2011, elles ont adopté une législation qui révisé à la baisse les indemnités de départ pour les nouvelles embauches, et prévoient de poursuivre les réformes en 2012 en élargissant la définition du licenciement non abusif et en réduisant la générosité des prestations d'assurance chômage, tout en étendant l'éligibilité.

### Autres priorités

#### **Simplifier le système fiscal et élargir l'assiette des impôts (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Améliorer le recouvrement des recettes et réduire sensiblement les dépenses fiscales dans toutes les catégories d'impôts.

**Mesures prises :** L'administration fiscale a accompli des progrès constants en matière de traitement des déclarations de revenus et de paiement des impôts par voie électronique, raccourci les délais de règlement des litiges (2009) et engagé une vaste actualisation de la valeur imposable des logements (2011). Le budget 2012 prévoit d'importantes réformes destinées à élargir l'assiette des impôts sur la consommation et sur le revenu.

#### **Réduire les formalités administratives imposées aux entreprises (2009, 2011)**

**Recommandations :** Alléger les formalités administratives, particulièrement en ce qui concerne les procédures d'autorisation et au niveau local.

**Mesures prises :** Les autorités ont continué de simplifier les procédures administratives au niveau de l'administration centrale et des collectivités locales (programmes *Simplex* et *Simplex Autárquico*). En 2011, les pouvoirs publics ont adopté une législation qui supprime les procédures d'autorisation pour certains services, qui sera étendue à d'autres secteurs.

#### **Réformer l'administration publique (2007)**

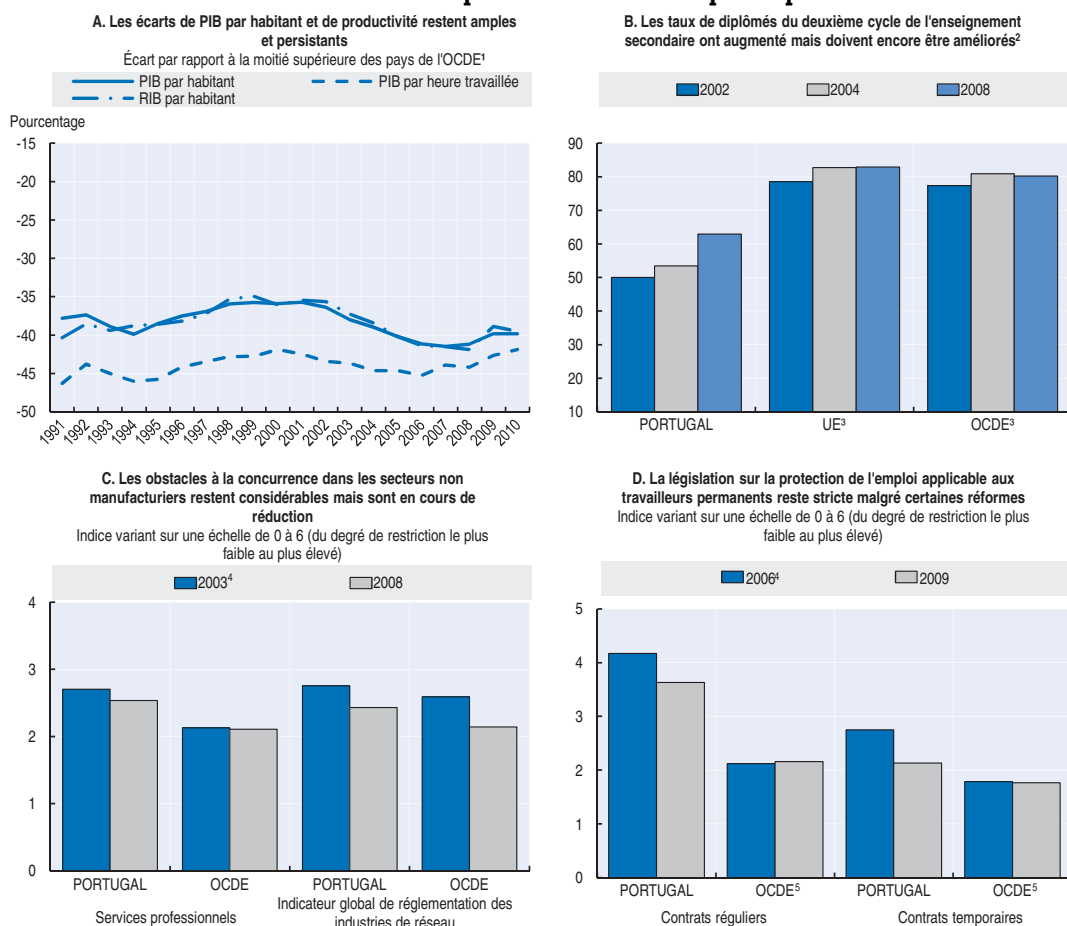
**Recommandations :** Restructurer l'administration, mesurer les performances et accroître la mobilité des agents.

**Mesures prises :** Les autorités ont restructuré l'administration centrale (programme PRACE) et déployé un système d'évaluation des performances en 2009. En 2011, elles ont lancé un nouveau cycle de rationalisation de l'administration centrale qui sera étendu aux collectivités locales en 2012-13, et ont annoncé des réformes destinées à encourager la mobilité.

## PORTUGAL


- Le PIB par habitant a baissé au cours des dix dernières années par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE. Ce fléchissement tendanciel est principalement imputable à la baisse relative de l'utilisation de la main-d'œuvre, mais la faiblesse de la productivité explique à elle seule le large écart entre les niveaux de revenu.
- Sur fond de récession et de crise des dettes souveraines dans la zone euro, le Portugal a négocié un programme d'aide financière avec l'UE et le FMI, assorti de la mise en œuvre de certaines réformes structurelles. Dans les domaines prioritaires, des progrès notables ont été accomplis depuis 2007 pour améliorer le taux de diplômés, réduire les formalités administratives imposées aux entreprises et réformer la protection de l'emploi, même si de nouveaux efforts sont nécessaires pour remédier au dualisme du marché du travail. Les progrès sont moins sensibles en ce qui concerne les prestations d'assurance chômage et l'élargissement de l'assiette des impôts.
- Dans d'autres domaines, une vaste réforme des retraites a été menée en 2007-08. Les mesures de soutien au marché du travail adoptées pendant la crise, et pour la plupart démantelées en 2010, incluaient des réductions ciblées des coûts non salariaux, le développement du travail à temps partiel et la promotion de la recherche d'emploi, de la formation et de la garantie de revenu pour les chômeurs.

## Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la France et les Pays-Bas.
4. La moyenne de l'OCDE exclut le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
5. Les données se rapportent aux années 2006 et 2008.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE (2001), Regards sur l'éducation ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565661>